



Décision de radiodiffusion CRTC 2006-609

Ottawa, le 25 octobre 2006

CF Câble TV inc.

Montréal, Lachute, Sorel, Rivière-du-Loup, La Pocatière,
Côte-de-Beaupré (Saint-Joachim-de-Montmorency),
Ile d'Orléans (Sainte-Pétronille), Coaticook, Lennoxville,
Cowansville, East Angus, Waterloo, Ascot Corner (Fleurimont),
et Granby (Québec)

Demande 2006-0950-6

Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-111

28 août 2006

Distribution de CFMT-TV (OMNI.1) Toronto en mode numérique et à titre facultatif

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par CF Câble TV inc. afin de distribuer, en mode numérique et à titre facultatif, le service de programmation de la station canadienne éloignée CFMT-TV (OMNI.1) Toronto (Ontario), par l'entremise des entreprises de distribution de radiodiffusion par câble desservant les collectivités susmentionnées.
2. La titulaire indique que l'objectif de la présente demande est d'assurer une équité concurrentielle avec les entreprises nationales de distribution par satellite de radiodiffusion directe, Bell ExpressVu et Star Choice, ainsi qu'avec l'entreprise de système de distribution multipoint, LOOK TV.
3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>